

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

542 - Maison des Associations et des Syndicats Immeuble de Braconne 23000 - GUERET

> Téléphone : 05 55 41 04 81 Portable : 06 30 17 47 53 Courriel : snu23@snuipp.fr

Groupe de travail « carte scolaire » du 5 février 2016

La répartition académique des postes pour la rentrée 2016 est de zéro pour le département de la Creuse pour une perte annoncée de 190 élèves. Ce chiffre de zéro, au regard de la démographie et contraire à ce que prévoit le protocole, est un début de bonne nouvelle pour le département. En effet, nous pensons que ce maintien des moyens doit permettre de dégager quelques moyens pour assurer une meilleure scolarisation sur tout le territoire creusois et enfin voir les effets de la loi de Refondation de l'École dans le département. Ces moyens seront cependant amputés par la création nécessaire de 2 à 3 ETP (Equivalent Temps Plein) pour assurer les 10 jours de décharge des directeurs-trices des 26 écoles à 2 classes.

Le SNUipp-FSU23 a dressé une liste non hiérarchisable de besoins pour le département :

- **Répondre aux effectifs élevés par classe** afin de garantir l'équité des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants dans le département,
- **Répondre aux besoins des élèves les plus fragiles**, notamment en démarrant la re création des RASED complets et en autorisant de nouveaux départs en formation dans toutes les options du CAPASH,
- Prendre en compte la ruralité de notre département, par exemple en adaptant le principe du « plus de maîtres que de classes » à travers l'implantation d'EMALA et de postes répartis sur plusieurs écoles rurales en RPI ou non ou encore par la création de postes dédiés à la scolarisation des moins de trois ans en adaptant les contraintes de la circulaire à la réalité du territoire rural comme s'y est engagé le Recteur à la demande du SNUipp-FSU.

Pour le SNUipp-FSU 23, les choix de carte scolaire doivent avoir pour seul et unique objectif de permettre la réussite de tous les élèves en donnant plus à ceux qui ont moins pour casser les déterminismes sociaux de façon objective. C'est pour cela que le SNUipp-FSU a demandé au Recteur de fournir aux délégués du personnel une cartographie par commune de la part des CSP (Catégories Socioprofessionnelles) défavorisées sur l'ensemble de l'Académie.